

Homélie du dimanche 22 mars 2020

Première lecture : 1 Samuel 16, 1b. 6-7. 10-13a

Psaume 22(23)

Deuxième lecture : Éphésiens 5, 8-14

Évangile : Jean 9, 1-38

Tout le récit de l'aveugle-né commence par une interrogation des disciples : qui a péché, pour qu'il en soit ainsi ? Lui ou ses parents ?

Jésus conteste la croyance habituelle selon laquelle un handicapé, ou un malade, puisse subir de la sorte les conséquences d'un péché, a fortiori s'il n'en est pas l'auteur. Dieu n'est pas celui qui punit, encore moins de manière injuste : Dieu est celui qui pardonne.

En ce temps de lutte contre la pandémie, nous devons d'autant plus croire que Dieu pardonne. Que le Covid-19 n'est pas une punition collective que le Seigneur aurait infligée au monde entier. Nous ne pouvons pas penser que ceux qui sont atteints par la maladie, ceux qui en meurent, ainsi que les victimes collatérales du virus, soient tous coupables de péchés tels qu'ils mériteraient pareille sanction. Non. Mais il y a dans ce monde des forces du mal, insidieuses. Les comportements et attitudes qui nous reviennent alors, comme chrétiens mais pas seulement, c'est de nous rendre solidaires de tous, dans l'action parfois, le confinement pour tous, la prière.

Au cœur de la situation que nous connaissons, méditons dans l'espérance cette parole de Jésus au sujet de l'aveugle : « Ni lui, ni ses parents n'ont péché. Mais c'est pour que les œuvres de Dieu se manifestent en lui [...] ».

P. Hugues GUINOT